



AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 396-25
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU
PARC LINÉAIRE DU P'TIT TRAIN DU NORD (SECTEUR PRÉVOST) ET UN
EMPRUNT NÉCESSAIRE À CETTE FIN**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE le règlement numéro 396-25 décrétant une dépense pour des travaux de réfection du Parc linéaire du P'tit Train du Nord (secteur Prévost) et un emprunt nécessaire à cette fin a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	22 janvier 2025
Dépôt du projet de règlement :	22 janvier 2025
Adoption du règlement :	29 janvier 2025
Approbation ministérielle :	28 février 2025
Entrée en vigueur :	5 mars 2025

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 5^e jour de mars 2025.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier